

15 juin 2010

CIRCULAIRE CTOI : 2010/43

OBJET : NOTIFICATION DE RETRAIT DU NAVIRE « RWAD 1 » BATTANT PAVILLON OMANAIS DE LA LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI

Madame, Monsieur,

Suite à la demande de notification de retrait du navire « RWAD 1 » battant pavillon omanais de la Liste des navires INN de la CTOI, diffusée aux membres le 14 mai 2010 sur demande du Sultanat d'Oman, je souhaite vous informer que seules trois réponses ont été reçues par le Secrétaire exécutif à l'échéance du délai de 30 jours.

Ces trois réponses sont résumées ci-dessous :

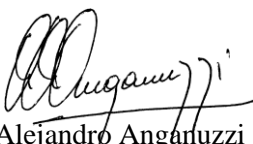
- Royaume Uni (au titre de ses territoires de l'océan Indien) – Le Royaume Uni a informé le Secrétaire exécutif qu'il appuyait la demande de retrait du « RWAD 1 » de la Liste des navires INN, sur la base des preuves apportées.
- Union européenne – L'Union européenne a informé le Secrétaire exécutif que, avant qu'elle ne puisse prendre une décision concernant l'éventuel retrait du « RWAD 1 » de la Liste des navires INN, elle devra demander aux autorités du Sultanat d'Oman de clarifier certains points et/ou de fournir des informations complémentaires concernant ces points.

Ces clarifications ont été fournies et diffusées par le Secrétariat dans la Circulaire CTOI 2010/41.

- Japon – Après avoir reçu des informations complémentaires fournies par le Sultanat d'Oman sur certaines questions qu'il avait soulevées, le Japon a informé le Secrétaire exécutif qu'il ne s'opposait pas au retrait du navire concerné de la Liste des navires INN. Cependant, le Japon a indiqué que, étant donné qu'il existe d'autres questions relatives à l'application dans cette affaire, il souhaiterait que le problème soit abordé lors de la prochaine réunion du Comité d'application.

Ces réponses sont en faveur du retrait du navire « RWAD 1 » de la Liste des navires INN de la CTOI. Cependant, le nombre de réponses reçues étant très inférieur au ratio requis des deux tiers du nombre de Parties contractantes, je voudrai vous proposer, si aucune objection n'est exprimée par les Parties contractantes d'ici au 18 juin, que le Secrétariat retire le navire de la Liste des navires INN de la CTOI. Merci de me communiquer toute éventuelle objection concernant cette procédure.

Cordialement



Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif

Pièces-jointes :

- . aucune

Distribution
Membres de la CTOI : Comores, France, L'Union Européenne, Guinée, Madagascar.
Président de la CTOI.
Président du Comité d'application.
Copie : Sénégal.

Ce message a été transmis par courriel